

Depuis le début de l'année, l'actualité de l'ADCAM est marquée par trois chantiers importants. Le premier concerne bien évidemment le CPG et les difficultés qu'il peut générer dans sa mise en œuvre au cours des trois prochaines années. Nous avons rencontré Frédéric Van Roekeghem et Olivier de Cadeville le 10 Mars 2011 pour faire un point sur ce sujet.

Autre préoccupation, les orientations du rapport «Morel» sur la gestion des ressources dirigeantes qui soulèvent quelques interrogations. L'ADCAM a fait connaître sa position dans un courrier adressé à Madame Annick Morel, le 4 février 2011. Courrier que nous avons déjà eu l'occasion de diffuser à chacun d'entre vous.

Enfin, comme tous les ans, la préparation du colloque de l'ADCAM mobilise notre association. Il sera consacré cette année à « l'innovation ». Cette lettre présente les premiers éléments de cadrage du colloque programmé les 6 et 7 octobre 2011 dans la ville de Lyon. A cet égard, votre contribution est attendue afin de recenser les projets innovants mis en place au sein du réseau. Nous vous remercions par avance de votre participation au questionnaire ci-joint.

Jean-Claude Barbot et Victor Perez

ACTUALITE

Rencontre avec Frédéric Van Roekeghem et Olivier de Cadeville du 10 Mars 2011

Au cours de cette rencontre, plusieurs sujets ont été abordés. Nous avons, tout d'abord, interpellé la Cnamts sur le contexte global du réseau et en particulier sur la nécessité d'engager un dialogue de gestion autour du CPG. Selon Olivier de Cadeville, les Caisses pourront effectivement solliciter la Cnamts pour faire prévaloir des demandes d'ajustements. Néanmoins, il a précisé que les marges de manœuvre seront pour le moins étroites et que cette phase de discussion sera courte dans la mesure où les CPG devront être signés pour le 30 avril 2011. Tout en étant conscients des difficultés découlant du cadrage budgétaire réalisé par les Pouvoirs Publics, nous avons rappelé l'attachement des directeurs à un renforcement d'un véritable dialogue de gestion.

Concernant le mode de calcul des coûts de gestion, nous avons considéré que le nouveau mode de calcul du BAC constituait une avancée et reflétait davantage la réalité des coûts de revient des Caisses. A cet égard, nous avons remercié la CNAMTS d'avoir pris en compte partiellement la position défendue par l'ADCAM en neutralisant la part des cellules actes et en tenant compte du pourcentage de la population active. Pour l'association, cette réflexion devrait encore être approfondie et nous continuerons d'y apporter notre contribution.

Nous avons également alerté la Cnamts sur la dégradation du climat interne en l'absence de revalorisation du point. Le Directeur Général souhaite que les discussions en cours au niveau de l'UCANSS aboutissent dans ce sens. Il a cependant souligné les réticences du Ministère à toute majoration de la valeur du point. Un compromis pourrait être trouvé à travers l'attribution de quelques points de compétences au personnel, hors agents de direction.

Dans ce contexte très contraint, nous avons attiré la vigilance de la Caisse Nationale sur les difficultés que pourraient rencontrer certaines Caisses pour maintenir un niveau honorable de politique salariale sachant que le niveau de GVT accordé sur la période des CPG est faible (0,9 %). Ce point a bien été identifié par la Cnamts. Nous avons évoqué les préoccupations du réseau sur le thème de la mutualisation.

D'avantage qu'hier, la viabilité économique des projets de mutualisation proposés doit être démontrée sous peine d'être contreproductive sachant que les ressources affectées au sein du réseau sont de plus en plus faibles. La Caisse Nationale partage cette position mais ne souhaite pas, à ce stade, privilégier tel ou tel schéma directeur national de mutualisation. Elle estime néanmoins que les transferts d'activités devront intégrer la problématique des coûts de gestion et des gains de productivité induits. Pour le Directeur Général, la mise en place d'un dispositif facilitant la mobilité du personnel en région sur la base du volontariat mériterait d'être explorée.

La position de la Caisse Nationale au regard des premières orientations du «rapport Morel» a constitué un autre temps fort de cette rencontre. Nous avons souligné les positions et les réserves de l'ADCAM sur certaines options proposées comme l'intégration quasi automatique de «surdiplômés» sur les listes d'aptitudes (sans passer le concours de l'EN3S), la multiplication des procédures d'évaluation des cadres dirigeants ou encore un nouveau dispositif de gestion de carrière incitant à la mobilité au sein des réseaux et des Caisses Nationales. Sans nier l'intérêt de favoriser la mobilité, nous avons insisté sur les risques qu'elle pourrait faire peser sur l'efficacité globale du pilotage au sein des organismes.

ACTUALITE *suite*

L'Assurance Maladie s'est clairement engagée dans une culture de résultats avec des coûts de gestion de plus en plus faibles. Tout cela exige un minimum de stabilité au sein des équipes de direction. Dit autrement, une trop forte mobilité des équipes de direction, pourrait in fine fragiliser le pilotage des organismes du réseau.

Frédéric Van Roekeghem et Olivier de Cadeville n'ont pas eu connaissance du rapport finalisé. Ils partagent les mêmes réserves que l'association sur le sujet de la mobilité.

Nous avons proposé qu'un échange spécifique entre l'ADCAM et la Cnamts soit organisé dès que nous disposerons du rapport complet de Madame Morel.

Enfin, nous avons présenté l'économie générale du prochain colloque de l'ADCAM consacré à l'innovation. Nous avons demandé au Directeur Général de bien vouloir apporter son éclairage sur ce sujet sensible afin d'alimenter les débats au sein de l'association. Monsieur Frédéric Van Roekeghem nous a donné un accord de principe sur ce point.

COLLOQUE DE L'ADCAM

Les 6 et 7 octobre 2011, «Comment rendre l'Assurance Maladie plus innovante»

Le thème retenu pour notre prochain colloque est celui de l'innovation. Il se situe dans le prolongement des réflexions engagées l'année dernière à Brest autour de l'évolution du métier de directeur. Ouvert aux directeurs et aux directeurs adjoints des organismes, il devrait se dérouler début octobre 2011 dans la ville de Lyon.

Ce colloque devrait s'articuler autour de quatre questions principales :

- Quelle est la vision actuelle des directeurs du réseau sur l'innovation ?
- Quelles sont les clés et les limites de l'innovation au sein de l'Assurance Maladie ?
- Comment se fait l'innovation en dehors de l'Assurance Maladie ?
- Quels sont les curseurs qu'il faut faire évoluer pour rendre l'Assurance Maladie plus innovante ?

Comme au cours des années précédentes, ce colloque s'appuiera sur des travaux d'ateliers et des témoignages de caisses. Plusieurs de nos collègues (Marie Cécile Saulais, Liliane Ropars, Marc Debacq) participent activement à l'organisation pratique de ce moment important d'échanges.

La contribution de Michel Bauer est également envisagée.

Afin de préparer ce colloque dans les meilleures conditions, nous souhaiterions, dans un premier temps, recueillir auprès de vous tous les projets «innovants» que vous auriez mis en place au sein de votre organisme ou au cours de votre carrière au sein de l'Assurance Maladie.

Nous vous demandons de bien vouloir nous répondre à l'aide du questionnaire ci-joint avant le 18 avril 2011 (questionnaire à retourner à jean-claude.barbot@cpam-laroche.cnamts.fr).

Ce questionnaire est très simple. Il consiste à recenser le ou les projets innovants avec une description succincte de son contenu et des résultats obtenus.

Dans un second temps, vers la fin mai, un deuxième questionnaire vous sera proposé afin de sérier vos positions et propositions pour «rendre l'Assurance Maladie plus innovante».

Par avance, nous vous remercions de votre contribution !

